

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mr APRILE Bernard, Mme BRIDET Lucile, M. COURTOIS Hervé, Mme COUSIN Herminia, Mme DUPONT Marylène, M. GAY Christian, M. GUINET Nicolas, M. HOARAU Philippe, Mr PRUD'HOMME Grégory et Mme BRIDET Hélène

Vote
A l'unanimité
Pour : 5
Contre : 6
Abstention : 0

Absents excusés : Mme GUINET Marie-Cécile donne pouvoir à M. GUINET Nicolas

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le : 16/04/2024
Et Publication ou notification
du : 16/04/2024

D2024.04.13 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF BUDGET COMMUNAL 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,
Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

N'approuve pas et n'adopte pas le Budget Primitif 2024 du budget communal de la Commune d'Obsonville, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Le Budget Primitif 2024 s'équilibre en recettes et dépenses ainsi que suit :

SECTION	TOTAL
Fonctionnement	239 238.17 €
Investissement	638 129.40 €

Le Budget Primitif commune 2024 n'est pas approuvé

Présents : 10 – Procuration : 1 – Votants : 11 – Pour : 5 – Contre : 6 – Abstention : 0

Délibération non votée

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :
En Mairie, le 10 avril 2024
Le Maire, Hélène BRIDET

